

Corporation de services des ingénieurs du Québec (RESEAU DES INGENIEURS DU QUEBEC)

PROCÈS-VERBAL de la neuvième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, tenue à la salle Mont-Royal du Centre de congrès Mont-Royal, situé au 2200, rue Mansfield en la Ville de Montréal, le 25^e jour du mois de novembre 2008 à 17 h 30.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, M. Etienne Couture, ing., ouvre la neuvième Assemblée générale annuelle des membres de la Corporation de services des ingénieurs du Québec à 17 h 55.

Monsieur Couture, ing. remercie tous les membres de leur présence. Il souligne la présence de la vice-présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Mme Maud Cohen, ing., du vice-président de Gestion Férique, M. Marcel Vézina, ing., ainsi que du président de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE), M. Michael Monette, P.Eng. et les invites à prendre la parole.

Par la suite, Monsieur Couture, ing. présente les membres du Conseil d'administration 2007-2008 de la Corporation de services des ingénieurs du Québec.

Le président procède également à un test du système électronique de votation. Il s'avère concluant et sera donc utilisé durant la séance.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

Le président demande au secrétaire si la convocation à la présente Assemblée a été faite selon les règles. Celui-ci répond que, conformément à l'article 10.4 des règlements généraux, l'avis de convocation a été posté à tous les membres le 5 octobre 2008, il a été mis en ligne sur le site internet de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 1^{er} octobre 2008 et publié à l'intention des membres à l'aide du Bulletin INFO-RÉSEAU de la Corporation de services des ingénieurs du Québec, le 7 octobre 2008.

3. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le président demande au secrétaire de confirmer l'atteinte du quorum. La secrétaire mentionne qu'en vertu de l'article 10.8 des règlements généraux, le quorum de l'Assemblée est fixé à 50 membres. Il confirme que le quorum est dépassé, puisque plus de 81 membres sont actuellement présents.

Le président déclare donc l'Assemblée légalement constituée.

Le président informe l'Assemblée que conformément aux règlements généraux, et au cas où des votes devraient se tenir, il nomme Mme Viviane Proulx, ing. et Mme Mélanie Fournier scrutatrices pour la présente Assemblée.

4. DÉSIGNATION D'UN MODÉRATEUR D'ASSEMBLÉE

Le président mentionne qu'il serait souhaitable qu'un modérateur soit désigné pour diriger les débats. Il mentionne que M^e Michel Lespérance, ancien secrétaire de l'Université de Montréal, a été invité à cette fin et demande aux membres s'ils souhaitent en faire la proposition.

A-2008-001 IL EST PROPOSE PAR M. YVES LAVOIE, ING.
APPUYE PAR M. MARCEL VEZINA, ING.
ET RESOLU DE DESIGNER M^e Michel Lespérance comme modérateur de la présente séance.

Adoptée unanimement

M. Etienne Couture, ing. remet donc la parole à M^e Michel Lespérance qui prend la présidence de la séance. Ce dernier remercie les membres pour sa désignation.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'Assemblée présente le projet d'ordre du jour tel qu'il a été transmis.

A-2008-002 IL EST PROPOSE PAR M. ROGER BIBEAU, ING.
APPUYE PAR M. CLAUDE CREVIER, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée unanimement

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 NOVEMBRE 2007 ET AFFAIRES EN DÉCOULANT

A-2008-003 IL EST PROPOSE PAR MME HELENE VAILLANCOURT, ING.
APPUYE PAR M. GUY ARSENAULT, ING.
ET RESOLU D'ADOPTER le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 28 novembre 2007 tel que déposé.

Adoptée unanimement

Le secrétaire, M. François P. Granger, ing., mentionne que la prévision budgétaire pour l'année 2007-2008 ainsi que la planification stratégique ont été rendues disponibles sur le site internet du RéseauIQ après la précédente Assemblée générale annuelle. Il ajoute que la prévision budgétaire pour l'année 2008-2009 est présentement sur le site internet du RéseauIQ et qu'elle sera présentée ce soir.

7. RATIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2008-16 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX EN CE QUI CONCERNE LE VOTE ÉLECTRONIQUE

M^e Michel Lespérance informe l'Assemblée que celle-ci peut ratifier ou rejeter un règlement, mais qu'elle ne peut pas effectuer de modification.

Le secrétaire, M. François P. Granger, ing., informe les membres sur la teneur du règlement 2008-16 visant les articles suivants :

Article 1 Remplacer Serviq par Corporation dans tous les articles du Règlement.

Article 4.5 permettre à la Corporation de tenir des élections par vote électronique.

Un membre de l'AGA veut savoir si la phrase de l'article 4.5.2.1 : « Le Comité devra respecter le budget approuvé par le conseil d'administration pour la tenue des élections » est supprimé, comment veillera-t-on à la limitation des dépenses?

M. Georges Geoffroy, ing. mentionne que le fait que cela soit écrit dans les règlements est une protection pour les ingénieurs.

M. François P. Granger, ing. répond que tous les comités ont un budget attribué par le Conseil d'administration et qu'ils se doivent de le respecter.

Mme Micheline Bétournay, ing. demande si le mot « Corporation » est défini dans le Règlement.

M. François P. Granger, ing. répond qu'il est défini à l'article 1 du Règlement.

M. Jacques Leblanc, ing. demande ce qu'il faut faire si on veut avoir un budget pour cette activité.

M. Sébastien Devaux, ing. se questionne sur l'article 4.5.2.4 à savoir si le B abrogé serait en réalité C.

M. Georges Geoffroy, ing. demande une explication sur la signification du paragraphe C de l'article 4.5.2.4 afin de comprendre pourquoi il est abrogé.

M. Sébastien Deveaux, ing. obtient la confirmation qu'au point de vue technique le Conseil d'administration pourrait être mis au courant des résultats des élections avant les candidats selon l'article 4.5.2.9 alinéa b.

A-2008-004

IL EST PROPOSE PAR M. YVES LAVOIE, ING.

APPUYE PAR M. JEAN BEAULIEU, ING.

ET RESOLU DE RATIFIER le règlement numéro 2008-16 modifiant les règlements généraux eu égard à la modification de SERVIQ pour Corporation et au vote électronique.

Le vote est demandé sur la proposition qui est ensuite soumise aux voix.

Pour : 54

Contre : 18

Abstention : 8

Adopté majoritairement

8. ADOPTION D'UNE RÉOLUTION DES MEMBRES A L'EFFET DE MODIFIER LES ARTICLES A, B, E ET H DE L'ARTICLE 5 DES OBJETS DE LA CORPORATION

Le secrétaire, M. François P. Granger, ing. informe les membres sur les modifications proposées aux articles A, B, E, et H de l'article 5 des objets de la Corporation. Il présente les changements qui permettront au RéseauIQ d'appliquer son plan stratégique actuel.

M. Yves Lavoie, ing. aimerait savoir pourquoi à l'article A il a été choisi de ne pas nommer les groupes auxquels le RéseauIQ veut offrir ses services.

M. Granger, ing. répond que les groupes seront définis par le Conseil d'administration qui sera composé uniquement d'ingénieurs et qu'il n'y a donc pas lieu de les nommer. Cela permettra d'ouvrir la porte à d'autres groupes tels que les ingénieurs forestiers et les médecins de langues françaises au niveau des services commerciaux.

M. Jacques Leblanc, ing. pense que le RéseauQ devrait se limiter à être au service des ingénieurs et que le jour il y aura possibilité de desservir d'autres groupes, ce sera à l'AGA de prendre la décision et non au Conseil d'administration.

Le vice-président, M. Michel Simard, ing., spécifie que le Conseil d'administration sera toujours composé uniquement d'ingénieurs et que le RéseauQ a la chance d'avoir un bon modèle d'affaires qui permettrait avec l'ajout de groupes d'augmenter les redevances du RéseauQ et donc d'augmenter les services offerts aux ingénieurs.

M. Granger, ing. ajoute qu'il est clair dans les pourparlers avec les autres groupes que l'entente est uniquement au niveau commercial et qu'ils ne seront pas membres du RéseauQ. D'ailleurs, la planification stratégique qui a été présentée à l'AGA, il y a deux ans, avait pour but d'offrir des services commerciaux à d'autres groupes.

M. Sébastien Deveaux, ing. comprend que l'article 5a) ne change pas la mission de la Corporation et que ce sera uniquement au niveau des services commerciaux. Il aimerait savoir si une grille d'évaluation des autres groupes sera produite et affichée sur le site web afin de tenir au courant les ingénieurs.

Le président informe l'AGA que présentement ce sont des opportunités qui se sont présentées au RéseauQ et que les pourparlers ne sont pas très avancés. Il ajoute que le CA est vigilant afin que ce soit en tout temps les intérêts des ingénieurs qui soient mis de l'avant.

M. Gérald Popesco, ing. demande si, par exemple, un ingénieur de l'Ontario peut bénéficier des services offerts par le RéseauQ.

M. Simard, ing. répond que le RéseauQ doit servir tous les ingénieurs membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec et que si un ingénieur exerçant en Ontario est membre de l'OIQ, il peut bénéficier des services offerts par le RéseauQ.

Mme Maud Cohen, ing. est personnellement assez fier de ce qu'à accompli le Réseau des ingénieurs du Québec, mais demeure inconfortable de donner carte blanche au CA. Elle affirme qu'elle est contre la proposition pour cette raison. Elle est inquiète du temps qui est utilisé pour démarcher d'autres groupes professionnels. Elle mentionne que les services d'assurances et bancaires ne sont pas très concurrentiels.

Le président sait qu'il arrive que des ingénieurs reçoivent en tant qu'individu et selon leur dossier personnel une offre plus concurrentielle, mais que le RéseauQ est là pour trouver la meilleure offre possible pour l'ensemble des ingénieurs. Le RéseauQ ne démarché pas d'autres clientèles. C'est elles qui nous approchent.

M. Jean Clément, ing. s'inquiète du temps qui sera investi pour les autres groupes et qui ne sera pas investi pour les ingénieurs.

M. Claude Crevier, ing. se demande si le RéseauQ a regardé les responsabilités liées à l'offre de services à d'autres groupes.

Le président répond que cela n'a pas été regardé, car le RéseauQ est très loin de négocier une entente finale avec un groupe. Le service aux autres clientèles est un projet à long terme.

M. Giuseppe Indelicato, ing. fait remarqué que l'ajout d'autres clientèles donnerait un meilleur pouvoir de négociation et que ce sont les ingénieurs qui en bénéficieraient. Le CA n'a pas cherché de nouvelles clientèles, mais a été sollicité par celles-ci.

M. Deveaux, ing. aimerait savoir si présentement il y a d'autres groupes que les ingénieurs qui profitent des services offerts par le RéseauIQ.

Le président répond qu'il n'y a aucun groupe à part les employés de l'Ordre des ingénieurs du Québec, les employés du Réseau des ingénieurs du Québec et les employés de Gestion Férique qui profitent des services offerts aux ingénieurs.

M. André Andraos, ing. suggère de parler d'utilisateur pour les autres groupes. Il pense que le fait d'avoir plusieurs utilisateurs augmentera le pouvoir de négociation et que les ingénieurs en ressortiront gagnants.

M. Pierre Desjardins, ing. demeure convaincue que seuls les ingénieurs doivent bénéficier des services offerts par le RéseauIQ. Il pourrait y avoir des pressions de la part des autres clientèles pour siéger sur le CA du RéseauIQ. Il pense qu'avant de courir après d'autres clientèles, il serait important de renégocier les services déjà offerts afin qu'ils soient plus concurrentiels pour les ingénieurs.

M. Michel Simard, ing. explique que de 2002 à aujourd'hui nous avons eu une croissance grâce à une période économique favorable, mais que dans les prochains mois il y aura des difficultés dues à la crise économique et que si le RéseauIQ n'a pas un meilleur pouvoir de négociation les services offerts pourraient être affectés.

M. Granger, ing. mentionne que pour travailler avec d'autres groupes afin de voir les différentes possibilités, les lettres patentes doivent être modifiées. Les membres du personnel de l'OIQ sont nominativement admis et les lettres patentes doivent être modifiées pour le refléter.

A-2008-005 IL EST PROPOSE PAR M. CHRISTIAN RICHARD, ING.
APPUYE PAR M. ANDRE ROBET, ING.
ET RESOLU DE VOTER immédiatement sur la proposition.

Adopté majoritairement

Attendu que lors de sa réunion du 21 août dernier, le Conseil d'administration de la Corporation a résolu de recommander aux membres réunis en assemblée générale d'entériner la demande de lettres patentes supplémentaires auprès du Registre des entreprises à l'effet de modifier l'article 5a), b), e) et h) afin qu'il soit abrogé et reformulé ;

A-2008-006 IL EST PROPOSE PAR M. JACQUES BOURQUE, ING.
APPUYE PAR M. ALBERT LAUZIERE, ING.
ET RESOLU D'ENTERINER la demande de lettres patentes supplémentaires auprès du Registre des entreprises à l'effet de modifier l'article 5a), b), e) et h) afin qu'il soit abrogé et reformulé.

Pour : 36 Contre : 34 Abstention : 4 Rejeté

Note : étant donné que selon la Loi 37 sur les compagnies, les lettres patentes peuvent être modifiées sur acceptation des 2/3 de l'Assemblée générale, la proposition a été rejetée.

9. PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DU RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Le président, M. Etienne Couture, ing., présente son rapport annuel.

Le vice-président, M. Michel Simard, ing., présente son rapport annuel.

Le trésorier, M. François P. Granger, ing., présente son rapport annuel.

Le vérificateur, M. Yves Lacroix, CA, de la firme Villeneuve & Venne présente le rapport du vérificateur pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2008.

Le trésorier, M. François P. Granger, ing., présente le budget pour l'année 2008-2009.

La directrice générale, Mme Viviane Proulx, ing., présente son rapport annuel.

Le président du comité de surveillance, M. André Andraos, ing., présente son rapport annuel.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE RAPPORT ANNUEL DU VÉRIFICATEUR ET DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

M. Mathieu Corriveau, ing. demande au vice-président s'il a dit que le potentiel d'achat des membres du RéseauIQ représente 5 milliards \$.

Le vice-président confirme ses dires et spécifie que le calcul a été fait sur une base salariale variant entre 80 000 \$ et 100 000 \$ par ingénieur. Il apporte la clarification suivante : le chiffre de 5 milliards représente la masse salariale de 56 000 ingénieurs.

M. Claude Crevier, ing. demande si l'entente avec l'OIQ règle tous les litiges qu'ils y avaient auparavant.

Le président répond qu'il n'y a aucun litige en suspens. Le but de l'entente a plusieurs enjeux et elle couvre tous les éléments où il y aurait pu avoir litige. L'entente sera réévaluée en 2010.

M. Martin Toutant, ing. trouve que 1,7 million \$ est très élevé pour deux ans étant donné que tous les ingénieurs versent déjà une cotisation à l'Ordre. Il aimerait aussi avoir une explication sur la perte de 483 000 \$.

Le président explique que cette entente se justifie sur plusieurs éléments entre autres sur l'exclusivité de service ce qui évite que l'OIQ fasse concurrence au RéseauIQ. Le but de la création de la Corporation est le transfert de services pour que l'OIQ se concentre sur la protection du public. Il invite les membres à faire part de leurs doléances à l'OIQ.

Le vice-président ajoute que l'entente a été négociée sur la base d'analyse faite entre autres sur les pertes encourues sur la valeur marchande.

Le trésorier invite le vérificateur à expliquer le calcul de l'amortissement de l'entente.

Le vérificateur, M. Yves Lacroix, CA, explique que pour inscrire un actif au bilan il faut qu'il y ait un apport économique. Pour comptabiliser l'entente, les excédents des années passées ont été analysés et pondérés. Ensuite, il y a eu moyenne de calculer afin de comparer avec la valeur de l'entente négociée. La dévaluation de 483 000 \$ est le solde de ce calcul amorti sur deux ans. L'analyse sera faite annuellement.

Mme Yvette Chorro, ing. demande si cela signifie que le RéseauIQ a payé un demi-million de trop.

Le vérificateur mentionne qu'avec l'analyse des années précédentes et le calcul comptable il y aurait effectivement un manque à gagner.

M. Yves Lavoie, ing. trouve qu'il y a un très grand écart entre les budgets prévus et les états financiers réels. Il pense qu'il ne devrait pas y avoir une aussi grande variation entre les deux. Il questionne la faculté de prévoir.

Mme Viviane Proulx, ing., directrice générale, explique que le budget est basé sur les activités que le RéseauQ veut tenir durant l'année. Si certaines activités n'ont pas lieu ou s'il y a plus d'activités que prévu, cela peut faire grandement varier le budget réel.

Le président précise que lorsqu'il y a établissement du budget, il est difficile de prévoir tous les ajustements qui auront lieu au cours de l'année afin de contrôler les dépenses.

M. Claude Crevier, ing. souligne l'augmentation des produits pour l'année 2008-2009 et elle semble provenir majoritairement du service carrière. Il aimerait savoir si les revenus proviendraient des employeurs pour l'affichage d'emploi.

Le président répond que la différence de revenus vient principalement de la formation offerte par le RéseauQ.

Le trésorier mentionne qu'afin de respecter la planification stratégique, il y a eu engagement de plus de personnel ce qui a augmenté les dépenses.

M. Crevier, ing. demande pourquoi il y aura une baisse l'an prochain dans les frais généraux et pourquoi y a-t-il ajout de l'item frais administratifs.

Le président explique que les états financiers sont présentés selon le format défini par le vérificateur comptable ce qui fait qu'il peut y avoir variation dans le nom des items.

Le trésorier ajoute que le budget est vérifié aux six mois et que s'il y a lieu des corrections sont apportées.

M. Christian Richard, ing. se demandait comment avait été négocié l'entente et s'il ne pourrait pas y avoir un comité conjoint avec l'OIQ afin d'éviter qu'il y ait une perte dans nos états financiers de 483 000 \$.

Le président mentionne qu'il y a eu plusieurs comités et que les négociations ont évolué sur plusieurs années.

Mme Maud Cohen, ing. s'interroge sur la note 19 concernant les placements en fiducie.

Le trésorier répond qu'au niveau des assurances, la compagnie demande qu'il y ait création d'un fonds de stabilisation et d'un fonds de ristourne. Ils sont gérés par le RéseauQ via Gestion Férique. Quand il y a réception des états financiers de la compagnie d'assurance, il y est indiqué les montants que doit verser le RéseauQ dans ces fonds.

Mme Bétournay, ing. aimerait savoir qui a droit aux jetons de présence qui sont ventilés à l'annexe C.

Le trésorier répond que le Conseil d'administration inclut les administrateurs ainsi que les officiers qui siègent au CA.

A-2008-07 IL EST PROPOSE PAR MME MAUD COHEN, ING.
APPUYE PAR M. YVES LAVOIE, ING.
ET RESOLU DE RECEVOIR les états financiers 2007-2008.

Le vote est demandé.

Pour : 48 Contre : 5 Abstention : 3 Adopté majoritairement

11. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008-2009

A-2008-08 IL EST PROPOSE PAR M. FRANÇOIS P. GRANGER, ING.
APPUYE PAR M. JACQUES BOURQUE, ING.
ET RESOLU DE RETENIR la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer la vérification des livres comptables de l'exercice financier du 1^{er} septembre 2008 au 31 août 2009.

Le vote est demandé.

Pour : 49 Contre : 5 Abstention : 1 Adopté majoritairement

12. DÉPÔT DU RELEVÉ DU SCRUTIN

Le président du comité de surveillance des élections, M^e Laurier Gauthier, ing., dépose le relevé du scrutin électoral 2008. Il identifie et remercie les membres du comité de surveillance des élections.

Il informe l'Assemblée qu'en plus des administrateurs sortants ayant été réélus soient M. Michel Simard, ing. et Mme Sandra Gwozdz, ing., deux nouveaux administrateurs ont été élus, soit Mme Isabelle Rivard, ing. et Mme Myrna Ikke, ing. et félicite les candidats présents dans la salle.

13. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Attendu que le comité de surveillance est formé de trois membres, dont un est nommé par le conseil d'administration de la Corporation et deux sont élus par l'Assemblée générale;

Attendu que le Conseil d'administration a nommé M. André Andraos, ing. comme membre du comité de surveillance pour un mandat d'un an;

Attendu que l'Assemblée générale doit élire deux membres du comité de surveillance, chacun pour un mandat de deux ans;

A-2008-09 IL EST PROPOSE PAR M. ANDRE ANDRAOS, ING.
APPUYE PAR M. FRANÇOIS P. GRANGER, ING.
ET RESOLU DE NOMMER MM. Sébastien Deveaux, ing. et David Beauvais comme membre du comité de surveillance.

Adoptée unanimement

14. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES

M. André Andraos, ing. demande que le comité de surveillance soit renommé comité de surveillance des finances et qu'il y ait 4 membres au lieu de 3.

Le Secrétaire, M. François P. Granger, ing., informe que le Conseil d'administration peut faire une résolution en ce sens et que le mandat peut être élargie.

Mme Diane Bégin, ing. remercie le président et le CA pour le soutien apporté aux régionales pour augmenter leur visibilité et aimerait avoir un suivi sur ce dossier.

Le président l'informe que sur le site internet il y a un calendrier et que prochainement les activités des régionales feront parties de ce calendrier.

M. Etienne St-Cyr, ing. se demande s'il y a des services qui seront prévus au niveau des services informatiques et des fournisseurs d'internet haute vitesse.

Le président répond que la Corporation travaille pour avoir des avantages substantiels pour les ingénieurs et qu'elle n'a pas réussi à en trouver à ce jour et que cela fait partie de la liste des priorités du RéseauQ.

M. Yves Lavoie, ing. demande si le RéseauQ pourrait considérer la création d'un comité pour donner un meilleur support aux ingénieurs en pratique autonome.

15. DIVERS

Aucun sujet n'est apporté.

16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

A-2008-010 IL EST PROPOSE PAR M. SEBASTIEN DEVEAUX, ING.
APPUYE PAR M. ROGER BIBAUD, ING.
ET RESOLU de lever l'assemblée à 20 h 30.

Adoptée unanimement

Etienne Couture, ing.
Président

François P. Granger, ing.
Secrétaire

Adopté par les membres : le 25 novembre 2009
Résolution no A-2009-003

ANNEXE A

**CORPORATION DE SERVICES
DES INGENIEURS DU QUEBEC**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES

Le 25 novembre 2008 à 17 h 30

Salles Mont-Royal au Centre Mont-Royal
Montréal, Québec

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de la régularité de la convocation
3. Vérification du quorum
4. Désignation d'un modérateur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 28 novembre 2007 et affaires en découlant
7. Ratification du règlement numéro 2008-16 modifiant les règlements généraux
8. Adoption d'une résolution des membres à l'effet de modifier les articles a, b, e et h de l'article 5 des objets de la Corporation
9. Présentation du rapport annuel, du rapport du vérificateur et du rapport du comité de surveillance
10. Période de questions portant sur le rapport annuel, le rapport du vérificateur et le rapport du comité de surveillance
11. Nomination du vérificateur pour l'exercice financier 2007-2008
12. Dépôt du relevé du scrutin
13. Nomination des membres du comité de surveillance
14. Période de questions générales
15. Divers
16. Levée de l'assemblée